



APPEL D'OFFRE N° 01/2026
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
PROGRAMME INTERREG VI-A NEXT ITALIE- TUNISIE (2021-2027)
ANTENNE EN TUNISIE DU SECRÉTARIAT CONJOINT DU PROGRAMME
APPEL À CANDIDATURE POUR LA SELECTION DE DEUX (02) EXPERTS

- Vu le Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 instituant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne, modifiant et abrogeant la décision n° 466/2014/UE et abrogeant le Règlement (UE) 2017/1601 et le Règlement (CE, Euratom) n° 480/2009 du Conseil;
- Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas en particulier ses articles 8, 38, 39 et 40;
- Vu le Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion;
- Vu le Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières à l'objectif de Coopération Territoriale Européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur, notamment ses articles 22, 28, 29 et 30 ;
- Vu le Règlement (UE) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (Règlement financier);
- Vu la Décision exécutive (UE) 2022/74 de la Commission du 17 janvier 2022 fixant, notamment, la liste des programmes Interreg et les montants financiers;
- Vu la décision exécutive (UE) 2022/75 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant la liste des zones couvertes par les programmes Interreg ;
- Vu la Décision C (2022) 8952 du 30 novembre 2022, ayant approuvé le programme Interreg VI-A NEXT Italie-Tunisie pour la période de programmation 2021-2027 comportant une dotation;
- Vu la lettre du Ministre de l'Economie et du Plan n°2024-10-23-0000017 en date du 25 avril 2024 par laquelle le CGDR est désigné pour la gestion du budget de fonctionnement de l'Antenne en Tunisie du SC du Programme;
- Vu la procédure écrite du CS n° 15495 du 15 décembre 2024 avec laquelle est approuvée la décision de confier au CGDR la gestion du budget de l'Antenne en Tunisie du SC du Programme;
- Vu la Convention de financement, signée le 14/12/2023, entre la République Tunisienne, la CE et la Région Sicilienne (Italie);
- Vu la Convention spécifique, du 30 décembre 2025, de gestion du budget de fonctionnement de l'Antenne en Tunisie du SC du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027.

Le CGDR envisage d'accompagner l'Autorité Nationale pour la Tunisie du Programme Interreg VI-A NEXT Italie -Tunisie (2021-2027) à sélectionner des experts pour la constitution de l'Antenne en Tunisie du SC du Programme ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Article 1 - Objet

Le CGDR lance un Appel à Candidature (AàC) pour la sélection de deux (02) experts auprès de l'Antenne en Tunisie du SC du Programme INTERREG VI-A NEXT Italie-Tunisie (2021-2027).

Les conditions de sélection des experts à retenir sont explicitées dans cet Appel et dans la fiche en Annexe à cet Appel.

Article 2 – Conditions de candidature

Tout candidat doit, préalablement, répondre aux conditions générales et spécifiques d'admission ci-suit énumérée sous peine d'exclusion :

Conditions générales d'admission

1. Jouissance des droits civils en Tunisie ;
2. Ne pas avoir été licencié de la fonction publique tunisienne pour incompétence ou suite à sanction disciplinaire ;
3. Ne pas être engagé par un contrat ou avoir un rapport ou intérêt avec une administration publique ou avec d'entités privées juridiquement incompatibles avec le poste proposé ;
Sinon, être disposé à les interrompre au moment de l'engagement dans la présente mission ;
4. Absence d'engagement auprès de toute entité publique ou entité privée dont la mission peut présenter un conflit avec les activités de la mission objet de cet Appel. Le cas échéant, être prêt à y renoncer au moment d'engagement dans la présente mission;
5. Aptitude physique et disponibilité à se déplacer en régions tunisiennes ainsi qu'à accomplir des missions à l'Etranger pour les besoins du Programme ;
6. Assurer, en présentiel et à plein temps, auprès de l'Antenne du SC du Programme INTERREG VI-A NEXT Italie-Tunisie (2021-2027) à Tunis toute activité prévue par la mission objet de cet Appel.
7. Ne pas être agent public auprès du Ministère de l'Economie et du Plan et institutions sous-tutelle.

Conditions spécifiques d'admission

- a) Une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en gestion d'initiatives de coopération internationale financées par les instruments d'aide extérieure bilatérale et multilatérale dont les Fonds des NU ainsi que les programmes de l'UE
- b) Bonne maîtrise, orale et écrite, de l'Arabe et du Français.
- c) Titulaire de Diplôme UNIVERSITAIRE sanctionnant un parcours d'études accomplies
- d) Bonne maîtrise d'outils informatiques usuels en particulier dans la gestion de système de suivi et de gestion

Aussi, toute candidature doit satisfaire fonctions explicitées dans la fiche de poste, jointe à cet Appel.

Article 3 - Modalités de candidature

A la soumission de candidature à cet Appel, les pièces suivantes sont à fournir :

- Demande écrite de participation, dûment signée,

- CV, rédigé en langue française, daté et dument signé, et ce selon un format en Annexe, joint aux pièces justificatives en rapport (Formation, Expérience...).
- Une copie de la CIN
- Déclaration sur l'Honneur, jointe à cet Appel, dument signée.

Toute demande de candidature doit parvenir dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionné :

« APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION DE DEUX (02) EXPERTS POUR L'ANTENNE EN TUNISIE du SECRETARIAT CONJOINT DU PROGRAMME INTERREG VI-A NEXT Italie-TUNISIE (2021-2027) ».

Les candidatures sont à remettre auprès du BOC du CGDR, à l'adresse suivante :

98, Av. Mohamed V, Place Pasteur, 1002 Tunis.

Dernier délai de réception des candidatures : 04-03-2026 (17.00). Le cachet du BOC du CGDR fait foi.

Toute offre parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération.

Cet Appel est accessible sur les sites web, respectifs, du CGDR (www.cgdr.nat.tn) et du Programme (www.italietunisie.eu)

Article 4 – Contrat et modalités de paiement

Le candidat à retenir sera payé en Dinar Tunisien (DT) pour l'équivalent de Trois mille Euro (3000.0 €) par mois, **toutes charges, sociale et fiscale, comprises**. Les honoraires seront imputés au budget alloué au CGDR au titre du Programme Interreg Next VI-A Italie-Tunisie (2021-2027) pour la gestion de l'Antenne en Tunisie. Ils seront réglés selon une mensualité à contractualiser.

Par ailleurs, les frais de déplacement internes, autorisés, en Tunisie (visites aux projets en dehors du Grand Tunis, réunions, etc.), et de mission à l'Etranger sont remboursés sur la base de pièces justificatives et ce selon des procédures conjointement établies par l'Autorité Nationale et l'AG. Les missions à l'étranger doivent être autorisées et partagées avec l'AN et l'AG/SC.

Pour procéder au paiement mensuel, un rapport mensuel des activités doit être soumis au CGDR pour approbation.

Article 5 - Entrée en vigueur de la mission et Durée

La mission des experts commence à courir à compter de la date de signature du contrat avec le CGDR.

La durée du contrat est estimée à trente-six (36) mois d'exercice. En concertation avec l'AG et le SC, le CGDR pourra procéder par prorogation du contrat et ce jusqu'au terme du Programme.

Article 6 - Résiliation du contrat

Le contrat à conclure avec l'expert retenu pourra être résilié par le C.G.D.R dans les cas de non-exécution des prestations demandées, de non satisfaction de ses prestations ou d'insuffisance de fonds des frais d'Assistance Technique du Programme Interreg VI-A Next Itale Tunisie.

Article 7 - Sélection

Une Commission de Sélection sera mise en place auprès de l'AN/MEP pour évaluer les candidatures soumises. Elle aura à instruire les dossiers de candidatures en vue d'établir un classement préliminaire de candidats dont les cinq (05) premiers seront appelés à se présenter pour entretien oral en langue française. Au terme de l'évaluation globale, les deux premiers candidats seront retenus.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CRITERES D'EVALUATION ET BAREME DE NOTATION

ANTENNE DU SC PROGRAMME INTERREG VI-A NEXT ITALIE- TUNISIE (2021-2027)	
POSTE	EXPERT

PHASE	CONSISTANCE	BAREME DE NOTATION (POINTS)
PHASE I	RECEVABILITE DU CV	-
PHASE II	TITRES ET EVALUATION DE L'EXPERIENCE DU CANDIDAT	65
PHASE III	ENTRETIEN ORAL ET TEST PRATIQUE	35
TOTAL		100

PHASE I : RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE	
Répondre aux modalités de candidature énumérées à l'Article 3 de cet Appel.	Oui/Non

PHASE II : EVALUATION DES TITRES	BAREME DE NOTATION (15 POINTS)
ETUDES UNIVERSITAIRES (DIPLOME UNIVERSITAIRE)	05
LANGUES	10
LANGUE ANGLAISE	05
LANGUE ITALIENNE	05

PHASE II : EVALUATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	(50 POINTS)
Outre l'expérience pratique appropriée <u>dûment attestée</u> (05 ans, au minimum), tout candidat doit faire preuve de capacité opérationnelle d'appui aux initiatives de coopération internationale à la fois bilatérale et multilatérale dont des projets financés par les instruments d'aide extérieure de l'UE et/ou dans le cadre de la Coopération Territoriale Européenne (CTE), à savoir Transfrontalière, Transnationale ou Interrégionale. Il est entendu par «capacité opérationnelle d'appui», des tâches ci-suit explicitées : • Gestion technique, de projets et/ou programmes • Pilotage d'implémentation de projet et/ou de programme • Coordination de procédures réglementaires (juridique, administrative, financière et fiscale) d'implémentation de projet selon les réglementations nationale et communautaire (UE) • Implémentation d'actions de projets (Formation, prestations externes, acquisitions...) • Reporting (Suivi budgétaire et financier, Audit financier...)	

Pour chaque candidat, une notation globale sera attribuée et ce proportionnellement à la « durée » (mois) de sa propre expérience, et ce selon le barème de notation suivant :

BAREME DE NOTATION (50 POINTS)	
Gestion d'initiatives (programme, projet...) de coopération internationale financées par les instruments d'Aide extérieure, bilatérale et multilatérale (au moins 5 ans soit 60 mois)	25 points (0.5 point/mois, <i>au-delà de l'expérience minimale requise</i>)
Gestion technique de projet et/ou programme de coopération internationale et/ou de coopération co-financés par l'UE dont la CTE. • Pilotage d'implémentation de projet et/ou de programme • Coordination de procédures réglementaires (juridique, administrative, financière et fiscale) d'implémentation de projet selon les réglementations nationale et communautaire (UE) • Implémentation d'actions de projets (Formation, prestations externes, acquisitions...)	15 points (0.5 point/mois)
Expérience en Reporting d'implémentation d'actions de projets (Suivi budgétaire, Audit financier...)	10 points (0.5 point/mois)

PHASE II : ENTRETIEN ORAL	BAREME DE NOTATION (35 POINTS)
TEST DE CONNAISSANCES	30 points
Outre les aptitudes et les compétences demandées, l'entretien, en langue française, permettra de vérifier l'effectivité de l'expérience professionnelle du candidat ainsi que les connaissances déclarées. Il portera, notamment sur les matières suivantes : - Conjoncture de l'Economie nationale de Tunisie ; - Contextes institutionnel d'encadrement des politiques publiques de développement territorial en Tunisie ; - Cadres normatif et opérationnel des programmes financés par l'Instrument de Voisinage Interreg NEXT 2021-2027 - Procédures et instruments administratifs et financiers européens ; - Fonds structurels ; - Relations euro-méditerranéennes, Aide extérieure et Coopération territoriale européenne (Institutions et politiques ...). - Cycle de projet des projets ; - Planification de budget et comptabilité.	
TEST PRATIQUE	05 points
Epreuve pratique de vérification de la capacité déclarée par le candidat : Maitrise prouvée d'outils informatiques usuels : Office Automation (création et élaboration des textes, gestion de base de données, feuilles de calcul, présentations PPT).	

ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE

INTITULE DU POSTE : EXPERT

LOCALISATION :

Tunis, Antenne du SC du Programme INTERREG VI-A NEXT Italie- Tunisie (2021-2027), siégeant auprès de l'AN/MEP

MISSION A ACCOMPLIR :

Sous la supervision du Coordonnateur du SC, l'Expert s'emploie à :

- a) Offrir aux bénéficiaires tunisiens un service « help desk » relativement aux procédures financière, fiscale, juridique et réglementaire de mise en œuvre et de gestion de projets de partenariat.
- b) Contribuer à l'organisation d'initiatives programmées par les structures centrales du Programme (AN, AG et SC) visant à favoriser les partenariats entre acteurs des territoires éligibles ainsi que la formation des bénéficiaires potentiels relativement à la formulation et la mise en œuvre de projet.
- c) Appuyer l'AN, l'AG et le SC aux activités d'information, de communication et d'animation visant à sensibiliser les acteurs locaux éligibles aux opportunités du Programme tout en informant le public de son implémentation et de ses impacts.
- d) Appuyer le PCC et les membres du groupe d'audits aux activités de contrôle
- e) Aider l'AG et le SC à l'évaluation et à la capitalisation des résultats du Programme ainsi qu'à la restitution auprès des principaux acteurs locaux et nationaux.

ACTIVITES / TACHES A EFFECTUER :

L'Expert se voit confier les tâches suivantes :

- Gestion du service « guichet unique » pour les partenaires et bénéficiaires tunisiens;
- Support aux échanges avec les bénéficiaires et partenaires tunisiens ;
- Dissémination des résultats du Programme auprès des acteurs tunisiens;
- Contribution à la mise à jour du Système de Suivi piloté par le SC avec communication des données à la partie tunisienne et reporting sur la plateforme en ligne ;
- Soutien à la production de rapports périodiques du Programme ;
- Soutien au suivi des projets selon les indications fixés par l'AG et le SC ;
- Renforcement de capacité chez les bénéficiaires tunisiens pour une gestion adéquate y compris l'utilisation du système informatique pour l'envoi des rapports de suivi ;
- Soutien, en Tunisie, au SC et à l'AG à l'organisation logistique d'évènements du Programme (lancement, Appels à projets, manifestations dédiées aux bénéficiaires ...), des réunions du Comité de Suivi (CS), du Comité de Sélection des Projets (CSP) et autres rencontres publiques et institutionnelles;
- Soutien à la production de matériel de communication en français et/ou arabe pour alimenter le site de Programme.
- Facilitation de la communication et des échanges quotidiens entre l'AG et le Point de Contact National (PCC);

- Contacts, échanges et visites régulières de suivi aux bénéficiaires et partenaires tunisiens ;
- Diffusion des résultats du Programme INTERREG NEXT VI-A Italie-Tunisie (2021-2027) auprès des acteurs tunisiens;
- Soutenir la mise en œuvre des activités de communication de l'AG en Tunisie ;
- Coordination avec l'AG relativement à la question financière ;
- Appui à l'AG dans l'analyse des rapports intermédiaires et finaux des projets ;
- Appui au SC à la gestion des services fournis aux projets, notamment dans le cadre de la procédure de sélection et du système de suivi ;
- Participation aux réunions du CS et assistance au SC à la présentation des documents et à la rédaction des PV des réunions, le cas échéant ;
- Contribution à la rédaction des rapports périodiques (y compris le rapport final) soumis au CS et à la Commission européenne ;
- Appui au SC et à l'AG à la rédaction des rapports du Programme et ses annexes ;
- Appui à l'AG et au SC dans l'organisation d'événements de Programme et des campagnes médias en Tunisie (lancement, Appels à projets, manifestations dédiées aux bénéficiaires ...),
- Représentation du SC lors d'événements publics et de conférences en Tunisie ;
- Toute tâche de gestion et suivi du programme déléguée par l'AG à l'Antenne, dont le soutien aux activités de clôture du Programme Italie-Tunisie (2014-2020).

ANNEXE 3 : CURRICULUM VITAE

Nom – Prénom :

Nationalité :

Adresse :

I- Formation Universitaire

Diplôme	Année	Etablissement	Discipline/Specialité

II-Expérience professionnelle (de la plus récente à la plus ancienne)

Période	Organisme (Localisation)	Mission effectuée	Rôle

VII- Outils informatiques, logiciels de travail¹ :

Outil informatique/ Logiciel	Degré de maîtrise

III- Connaissances linguistiques² :

Langue	Lu	Parlé	Ecrit

Fait à.....le.....

Signature

¹ Excellent. Très bon. Bon. Moyen ou Pratique. Basique

² Sur une échelle de 1 à 5 (1- Excellent, 2- T. Bon, 3- Bon, 4- Moyen, 5- Elémentaire)

ANNEXE 4 :

APPEL D'OFFRE N° 01/2026
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
PROGRAMME INTERREG NEXT VI-A ITALIE- TUNISIE (2021-2027)
ANTENNE EN TUNISIE DU SECRÉTARIAT CONJOINT

APPEL À CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DE DEUX (02) EXPERTS

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, déclare sur l'honneur que ma candidature répond aux conditions d'admission énumérées à l'Article 2 de cet Appel.

Je maintiendrais la plus stricte confidentialité à l'égard de toute information qui me serait parvenue à l'occasion de l'exercice de ma mission.

Signature :

Nom :

Date :